

LES NUITS PHOTO EST UN FESTIVAL DE CINÉMA DÉDIÉ À UN NOUVEAU GENRE :

LE FILM PHOTOGRAPHIQUE



RÈGLEMENT DE PARTICIPATION AUX PRIX LNP

Le PRIX LNP est dédié au film photographique. Créé à l'initiative de FREELENS, il est attribué chaque fin d'année en partenariat avec la SAIF et la COPIE PRIVÉE, pendant la soirée de clôture du festival LES NUITS PHOTO, à Paris.

Pour participer, soumettez **VOTRE CANDIDATURE EN LIGNE** avant la fin de l'appel à candidatures, le 15 septembre 2024, minuit au plus tard. Vous aurez besoin d'héberger votre film au préalable sur un compte YouTube ou Vimeo, en le protégeant éventuellement par un mot de passe.

ARTICLE 1 • CONDITIONS DE PARTICIPATION

- 1.A** La participation à cet appel est ouverte à toute personne physique ou morale, se présentant en son nom propre, sans condition d'âge, résidant en France ou à l'étranger.
- 1.B** Le participant-e doit être propriétaire des droits de diffusion du dit film.
- 1.C** Le film doit être constitué, dans sa forme, en majorité voire en totalité de photographies. Il est possible d'intégrer d'autres médiums, mais l'image fixe doit rester prédominante.
- 1.D** Le thème est libre, et l'appel est ouvert à toutes les écritures photographiques.
- 1.E** Durée maximale : 45 minutes (génériques compris).
- 1.F** Ouvert à toutes sans restriction : photographes, auteur-es, réalisatrice-s, étudiant-es, artistes, monteuses, journalistes...
- 1.G** Chaque candidat-e ne peut soumettre qu'une seule réalisation.
- 1.H** La production doit avoir été finalisée après le 1er janvier 2022.
- 1.I** Le ou les auteurice(s) doivent posséder les droits sur les musiques du film.
- 1.J** Les projets doivent être sous-titrés en français si les protagonistes du film ne sont pas francophones.

ARTICLE 2 • CONSTITUTION DU DOSSIER ET ADHÉSION

2.A Chaque candidat-e souhaitant participer à cet appel doit envoyer sa candidature en remplissant la **FICHE DE CANDIDATURE** prévue à cet effet.

2.B Les candidat-es au PRIX LNP doivent être ou devenir adhérent-es de l'association FREELENS, afin de soutenir le travail de l'association et de ses bénévoles.
Cf ADHÉSION.

2.C À l'issue de la sélection des films finalistes par un pré-jury constitué principalement des membres de l'équipe de FREELENS, seront demandés à leurs auteurices 3 ou 4 images du film (libres de droit, en 72 dpi, 1920 pixels pour le côté le plus large), un court résumé du projet ainsi qu'un fichier HD (.mov ou .mp4), à envoyer via WeTransfer ou autre plateforme, à maud@lesnuitsphoto.com.

ARTICLE 3 • PRIX & DOTATIONS

Le **GRAND PRIX LNP**, le Grand Prix du festival, bénéficiera de :

- une dotation de 1000 (mille) euros en partenariat avec la SAIF (Société des Auteurs des arts visuels et de l'Image Fixe) et la COPIE PRIVÉE.
- le Trophée LNP conçu par l'artiste ANTONIN AMY-MENICHETTI.
- la diffusion du film sur les médias partenaires FISHEYE MAGAZINE et 9 LIVES MAGAZINE.
- la projection du film dans le festival partenaire LES PROMENADES PHOTOGRAPHIQUES.

Le **PRIX LNP FISHEYE**, prix du film mettant le plus en avant des valeurs d'inclusivité et de diversité, sera remis par l'équipe de FISHEYE MAGAZINE, et bénéficiera d'une publication magazine et une diffusion web pour un montant de 700€.

Le **PRIX LNP DIAPÉRO**, prix du meilleur film photographique documentaire, sera remis par l'association DIAPÉRO, et bénéficiera de la diffusion du film sur le média partenaire MEDIAPART, et la rétribution en droits de diffusion d'un montant de 500€.

Le **PRIX LNP LA CASSETTE**, prix de la meilleure création sonore, sera remis par le Collectif TRANSMISSION, et bénéficiera d'un accès à leurs ateliers ou à leur studio d'enregistrement.

Le **PRIX LNP DU MEILLEUR MONTAGE** sera remis par les réalisateurices ALEXE LIEBERT et ADRIEN SELBERT, et bénéficiera d'un temps de formation ou d'accompagnement sur le montage d'un film photo par ALEXE LIEBERT.

Le **PRIX LNP DU PUBLIC** sera choisi par le public de l'édition 2024 du festival LES NUITS PHOTO, suivant un système de vote équitable et proportionnel à la fréquentation de chaque projection.

ARTICLE 4 • CALENDRIER

4.A L'appel à candidature pour le PRIX LNP 2024 est ouvert du 15 juin au 15 septembre 2024.

4.B La sélection des films finalistes au PRIX LNP par le pré-jury aura lieu fin septembre et sera communiquée sur nos réseaux et par mail à toutes les auteur-ices.

4.C.1 Le film lauréat du GRAND PRIX LNP sera choisi par le JURY PRINCIPAL courant octobre.

4.C.2 Le film lauréat du PRIX LNP FISHEYE sera choisi par l'équipe de FISHEYE MAGAZINE courant octobre.

4.C.3 Le film lauréat du PRIX LNP DIAPÉRO sera choisi par l'équipe de l'association DIAPÉRO et par MÉDIAPART courant octobre.

4.C.4 Le film lauréat du PRIX LNP LA CASSETTE sera choisi par les membres du collectif TRANSMISSION courant octobre.

4.C.5 Le film lauréat du PRIX LNP DU MEILLEUR MONTAGE sera choisi par ALEXE LIEBERT et ADRIEN SELBERT courant octobre.

4.C.6 Le film lauréat du PRIX LNP DU PUBLIC sera choisi par le PUBLIC de l'édition 2024 du festival les 1er, 2 et 3 novembre 2024.

4.D.1 Les films lauréats des différents prix seront annoncés aux auteurices à l'issue de la sélection finale des jurys, et rendus officiels lors de la soirée de remise des prix du festival LES NUITS PHOTO, le dimanche 3 novembre 2024.

4.D.2 Le film lauréat du Prix du Public sera annoncé et rendu officiel lors de remise des prix du festival LES NUITS PHOTO, le 3 novembre 2024.

4.E Tous les films finalistes choisis par le pré-jury seront projetés pendant le festival LES NUITS PHOTO, le 2 novembre 2024.

4.F.1 La diffusion du projet lauréat du GRAND PRIX LNP sur les médias partenaires est programmée à l'issue du festival LES NUITS PHOTO, en accord avec le calendrier et la ligne éditoriale de ces médias.

4.F.2 La diffusion du projet lauréat du PRIX LNP FISHEYE sur le média partenaire FISHEYE MAGAZINE est programmée à l'issue du festival LES NUITS PHOTO, en accord avec le calendrier et la ligne éditoriale de ce média.

4.F.3 La diffusion du projet lauréat du PRIX LNP DIAPÉRO sur le média partenaire MEDIAPART est programmée à l'issue du festival LES NUITS PHOTO, en accord avec le calendrier et la ligne éditoriale de ce média.

4.G La projection du projet lauréat du GRAND PRIX LNP est programmée pour l'édition de l'année suivante du festival partenaire (PROMENADES PHOTOGRAPHIQUES).

ARTICLE 5 • SÉLECTION

5.A Le pré-jury est chaque année constitué de membres de l'association FREELENS, administratrices et administrateurs, ainsi que d'un membre de l'équipe DIAPÉRO

5.B.1 Le jury du GRAND PRIX LNP est chaque année constitué d'un membre de l'équipe de FREELENS, d'un membre de la SAIF, et de personnalités du monde de la photographie et du cinéma.

5.B.2 Le jury du PRIX LNP FISHEYE est constitué des membres de l'équipe de FISHEYE MAGAZINE.

5.B.2 Le jury du PRIX LNP DIAPÉRO est constitué des membres de l'association DIAPÉRO et de Sébastien Calvet qui représente le média partenaire MEDIAPART.

5.B.3 Le jury du PRIX LNP LA CASSETTE est constitué des membres du collectif LA CASSETTE.

5.B.4 Le jury du PRIX LNP DU MEILLEUR MONTAGE est constitué des réalisateurices ALEXE LIEBERT et ADRIEN SELBERT.

5.C Les décisions du pré-jury et des jurys sont souveraines et sans appel. Le pré-jury ne sélectionnera que les dossiers complets. Les lauréat-es retenu-es par les jurys seront averti-es par courriel exclusivement.

- 5.D** Chaque film sera jugé sur :
- L'originalité du sujet et de la démarche développée.
 - La qualité des images en s'appuyant sur les fondamentaux photographiques : l'image en elle-même, le cadrage, le point de vue, la cohérence...
 - La qualité du son, son caractère immersif, et sa cohérence vis-à-vis du propos de l'auteurice.
 - la créativité du montage et de la narration cinématographique.

5.E FREELENS et les partenaires déclinent toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de destruction des envois et dossiers pendant la sélection ou l'acheminement web.

ARTICLE 6 • ENGAGEMENT DES PARTICIPANT·ES

6.A L'envoi d'un dossier de candidature implique l'acceptation pleine et entière des conditions énoncées au présent règlement.

6.B Dans un but de promotion, les auteurices accordent à FREELENS et aux organisateurices le droit de diffuser leur travail sur les sites lesnuitsphoto.com , freelens.fr , ainsi que sur leurs réseaux respectifs, sans contrepartie financière pour les producteurices et auteurices.

6.C Les auteurices accordent à FREELENS et aux organisateurices le droit de projeter leur travail pendant les éditions ultérieures du festival LES NUITS PHOTO (deux années maximum), ou pour des projections spéciales « HORS-LES-MURS » suivant le festival LES NUITS PHOTO (deux années maximum). Les auteurices seront à chaque fois prévenu·es à l'avance de ces projections, et les potentiels droits de diffusion dépendront du budget de chaque événement.

6.D Les auteurices attestent et garantissent que les œuvres sont des créations originales au sens de la loi sur la propriété intellectuelle et qu'elles ne constituent pas de contrefaçon d'œuvres protégées.

6.E Les auteurices attestent et garantissent que les tiers - notamment les personnes qui pourraient figurer sur les œuvres ou les auteurices et ayant-droits d'œuvres reproduites sur celles du projet - lui ont donné l'autorisation pour la reproduction et la représentation de leur image ou de leur œuvre.

6.F Les auteurices s'engagent à s'acquitter des droits auprès de la SACEM pour les supports son protégés par la loi sur la propriété intellectuelle.

6.G Le pré-jury et les jurys qui sélectionneront les projets sont en mesure de réclamer auprès d'eux tous les documents nécessaires tel qu'édictés ci-dessus.

ARTICLE 7 • ENGAGEMENT DE FREELENS ET PARTENAIRES

7.A FREELENS et ses partenaires s'engagent à ne pas utiliser à d'autres fins les images, sons et projets des candidat·es en dehors des PRIX LNP et des événements organisés par LES NUITS PHOTO, tels qu'énumérés dans l'article 6.

7.B Si d'autres projections doivent avoir lieu pour d'autres événements, FREELENS et ses partenaires s'entretiendront avec les auteurices pour demander leur autorisation.

7.C Les membres des jurys ne peuvent pas soumettre de candidature aux PRIX LNP.

7.D En cas d'incident grave ou de contexte pandémique, les événements organisés par LES NUITS PHOTO (festival ou hors-les-murs) pourront être annulés ou suspendus à tout moment et sans qu'aucun dédommagement ne puisse être exigé.